

introduit un bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine et pour d'autres fins, seconde lecture lundi prochain; Et aussi un bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy; seconde lecture, lundi prochain; M. Jobin présente les trois bills suivants; seconde lecture, jeudi prochain; Bill pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, district de Montréal, pour les fins de l'éducation; Bill pour incorporer l'Académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal; Bill pour autoriser Louis Comte à recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de St. Édouard, dans le district de Montréal; L'Hon. M. Hincks présente un état des émissions mensuelles des billets de banque, indiquant le montant de la taxe prélevée sur ces billets, depuis qu'ils sont imposés; Aussi un état de la quantité de bois de construction exporté par mer du district de Québec, La chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris la harangue de Son Excellence, en considération; L'Hon. M. Hincks propose que des subsides soient accordés à sa majesté, et la motion est renvoyée à un comité pour mardi prochain.—Le Bill pour l'érection des Townships est lu une seconde fois et grossoyé.—Le Bill du traité des revenus est lu une seconde fois et envoyé à un comité pour mardi prochain.—La chambre se forme en comité sur l'échange de certains articles avec les Etats-Unis sur un pied de réciprocité, et passe une résolution dont il sera fait rapport mardi prochain.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LUNDI, 5 FÉVRIER.—Un bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnies à fonds social pour l'exploitation des manufactures des mines, et pour d'autres fins mécaniques et chimiques," est lu par le conseil législatif et lu pour la première fois.—Vingt-huit pétitions sont présentées et mises sur la table.—Un bill grossoyé pour confirmer l'érection de certains townships et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships est lu pour la troisième fois et passé.—Les pétitions suivantes sont reçues et lues: Du très-rév. John Macdonald, vicaire-général du diocèse de Kingston, et autres, le clergé, les magistrats et autres, du district de l'Est, demandant un changement de jour pour la parade de la milice dans le Haut-Canada; Du bureau de l'Instruction royale pour la diffusion des connaissances (en leur capacité de visiteurs de l'université du collège McGill) et gouverneurs de la dite université, demandant une allocation en faveur de la dite université et pour y introduire certaines améliorations; De l'Hon. J. R. Roband, juge en chef du district de Montréal, et autres, de la cité de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "l'Association de discipline de la prison de Montréal." De Andrew Smith et autres, du district de Brock, demandant une aide pour construire une ligne principale de chemin de fer entre Québec et Montréal, de la jusque à Kingston, Toronto et Hamilton, et de là jusqu'au port de Sarnia et Windsor, à la frontière occidentale de la province; De Antoine Talbot, de la paroisse de Berthier, comté de Bellechasse, demandant que l'on protège contre le vol et la violence les personnes qui exploitent les pêcheries sur les côtes du Labrador; De W. H. Fowler, écuier, et autres, de Durham, et autres townships dans le comté de Drummond et de Melbourn, et autres townships dans le comté de Sherbrooke, demandant que les dits townships forment un nouveau comté qui sera appelé comté de Richmond, avec le village de Richmond comme chef-lieu; Du révérend C. LaRoche et autres, de St. Jean d'Estérel, comté de Chambly, demandant une allocation pour l'érection d'une académie dans le dit village; Du révérend J. C. Léonard, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour incorporer "la Communauté des révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie;" De James Motz, écuier, de la cité de Québec, avocat, demandant la passation d'un acte pour lui assurer la jouissance du pont dont il est le propriétaire sur la rivière Etchemin, et qu'il soit indemnisé des pertes qu'il a endurées par suite de l'interprétation vicieuse de l'acte qui lui a accordé le privilège de construire le dit pont;—De Pierre Cartier et autres, de St. François du Lac St. Pierre, demandant que certaines procédures adoptées pour compléter la construction de l'église de ladite paroisse soient légalisées; De Thomas Cantwell et autres, de la paroisse St. Jean Baptiste, comté de Beauharnois demandant que l'acte S. vic., chap. 40, établissant les municipalités de paroisses et de townships, soit remis en vigueur, et demandant certains amendements à l'acte des écoles élémentaires; De Jas. Ducau et autres, de la seigneurie de Beauharnois, demandant certaines facilités pour avoir et obtenir les titres des concessions et des mutations de terre dans la dit seigneurie; De B. Manneville et autres, de St. Jean des Châtillons et autres paroisses, demandant une aide pour améliorer le chemin depuis le moulin de la paroisse de Gerville jusqu'à la paroisse de St. Jean des Châtillons; De Jeffrey Hale, Eccl., et autres, président et membres de la société des écoles britanniques et canadiennes de Québec, demandant l'allocation ordinaire pour la dite société; Du Maire et des Conseillers de la cité de Québec, demandant des amendements aux ordonnances qui incorporent la dite cité; De la banque de Montréal, demandant que le temps accordé pour augmenter son capital soit prolongé; De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, demandant la passation d'un acte pour les autoriser à étendre et prolonger le dit chemin de fer, et demandant à être incorporée sous le nom de "la compagnie de chemin de fer de la grande jonction du St. Laurent et des Outaouais;" De Olivier Gravel, de la ville de Lévis, dans l'état de New-York, l'un des états unis d'Amérique, écuier, demandant la passation d'un acte pour lever l'inalétabilité et l'incapacité qui pèsent sur lui par suite de l'arrestation de haute trahison qui fut portée contre lui en 1819; De Charles James Stuart, de la cité de Québec, Eccl., demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à profiter comme avocat, procureur, solliciteur et procureur, [procureur] dans le Bas-Canada, à la discrétion des juges devant lesquels il pourra être examiné suivant la loi; De la Société Provinciale d'Agriculture du Canada Ouest, demandant une aide; De la Société Provinciale d'Agriculture du Canada Ouest, demandant l'adoption de mesures propres à faire admettre les produits et animaux vivants du Canada libres de droits dans les ports des Etats-Unis.—L'Hon. M. Price présente un état des communications de tenure effectuées dans les seigneuries de Québec, dans la seigneurie de Lauzon et dans les seigneuries des jésuites, dans le district de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pendant l'année 1848. Sur motion de M. Latreille, la pétition de Antoine Talbot, reçue ce jour, est renvoyée à un comité spécial, avec instruction de s'enquérir des abus et actes de violence commis sur les divers points de la côte de Labrador, par des pêcheurs étrangers qui viennent pêcher et faire sécher leur poisson sur la dite côte, et aussi des dommages qui peuvent être causés à la province dans l'exploitation de ces pêcheries, faite de garçons des côtes pour protéger les sujets de sa majesté qui y ont des établissements de pêche.

DE L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS EN CANADA.

M. le Rédacteur, Les Melanges Religieux, du 20 et 27 novembre 1846, attirèrent l'attention du public et des législateurs, en particulier, sur ces infortunés membres de la grande famille humaine, les sourds-muets. Les circonstances, j'aime à le croire, n'ont pas permis à notre législature d'exécuter ses desirs philanthropiques, concernant les infortunés en question. On veut faire les choses en grand, et à grands frais, par conséquent. Voilà pourquoi sans doute, on diffère d'entreprendre une mesure quelconque. Autrement, l'apathie apparente dans laquelle on persiste, en Canada, au sujet d'une classe malheureusement si nombreuse des enfants de la patrie, contrasterait étrangement avec l'intérêt si vif que l'on porte aux sourds-muets en Europe et aux Etats-Unis. Depuis que la législature a cessé, il y a treize ans, d'encourager l'école de sourds-muets, qui durant quelques années, avait été si bien tenue par un habile professeur, M. R. McDonald, il semble que toute sympathie soit engourdie, morte. Et pourtant, d'après le dernier recensement, le nombre des sourds-muets est estimé à 700 pour le Bas-Canada, et à environ 400 pour le Haut. Voilà donc 1,100 de nos frères privés, sans compensation, de deux des dons les plus précieux que le Créateur ait faits à sa création. Et nous, qui prétendons avoir des entrailles pour toutes les infortunées; nous qui nous intitulons si complaisamment des philanthropes; dans un temps où tous se targuent de mieux comprendre les devoirs de la fraternité, nous n'aurions pas un mot de commisération à faire entendre sur leur malheureux sort! Espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Puisqu'il s'agit d'améliorer le bill d'éducation, espérons qu'il s'élevra dans nos chambres des voix amies, qui réveilleront les sympathies éteintes, et qui feront entendre enfin une réclamation. Nous avons tant de motifs de ne pas traiter avec indifférence une classe de nos concitoyens qui a été trop longtemps laissée dans une sorte d'impitoyable oubli! Espérons qu'il sera pourvu d'une manière quelconque à un commencement d'Instruction pour les sourds-muets. Il n'est pas nécessaire de viser à la perfection dès l'abord. Une multitude de grandes œuvres n'ont eu que de faibles commencements.

Ici, une suggestion bien naturelle se présente sous ma plume: je la livrerai à la considération de qui de droit. Il n'est pas possible de songer, de longtemps peut-être, à la fondation d'une grande et dispendieuse institution de sourds-muets. Hé bien, ne pourrait-on pas faire, en attendant, un modique octroi annuel à une école que vient d'ériger, dans notre ville, un jeune membre du clergé? On s'en souvient; tous les journaux applaudirent, lorsque, il y a quelques mois, le Rév. M. Iréné Lagorce, abandonna son bénéfice pour se dévouer à l'Instruction de ceux de ses concitoyens qui se trouvent privés des inappréciables dons de l'ouïe et de la parole. Le sentiment qui porta ce monsieur à cette démarche, ne fut pas seulement de la vaine philanthropie; ce fut un sentiment de charité, et par suite, de dévouement. M. Lagorce laissa sa cure sans compter pour lui-même sur d'autres fonds que ceux de la Providence. Et, de fait, depuis qu'il a ouvert son institution, il n'a vécu que d'aumônes et du travail de ses adjoints. Déjà six sourds-muets ont commencé à recevoir de lui le pain de l'intelligence. Dans quelques mois, nos citoyens pourront juger par leurs yeux de l'importance des services qu'il se prépare à rendre à ses infortunés élèves.

Mais, M. Lagorce qui a montré une si belle sympathie, resterait-il lui-même sans sympathies? Peut-il faire plus que de dévouer sa santé, son temps, ses travaux pour sa belle œuvre; et cela, sans demander de récompense pour lui-même? Ne convient-il pas que la législature, qui veut que tout le monde participe à l'éducation, pourvoie aux dépenses des sourds-muets appartenant à des familles pauvres, qui ne manqueraient pas de fréquenter son institution, si ce moyen leur en était fourni? Par cette mesure, ces enfants recevraient gratuitement un commencement d'Instruction; et plus tard, rien n'empêcherait notre législature de pourvoir à plus grands frais à l'éducation des sourds-muets. J'ose prendre la liberté d'attirer, sur ce sujet, l'attention de nos hommes d'état, de nos législateurs et de M. le surintendant de l'éducation. Un autre jour, j'insisterai sur les raisons pressantes de donner l'éducation aux sourds-muets, tirées de leur état moral.—M. les éditeurs de journaux de Montréal, sont priés de reproduire ma communication, s'ils la jugent opportune.

PHILANTROPE. 5 février, 1849.

LA TEMPERANCE.

M. l'Éditeur, Je me hâte de vous annoncer, qu'à la suite des éloquentes et persuasives prédications de M. l'abbé Chiniquy, dans la paroisse de St. Martin, pas moins de 238 personnes de cette paroisse ont embrassé la tempérance totale, en renonçant par là, pour toujours, à l'usage des boissons enivrantes. Pendant trois jours l'église a été complètement remplie d'une foule immense de fidèles, tons avides d'entendre l'apôtre de la tempérance en Canada, suscitait un milieu de nous, par la divine Providence, pour régénérer notre pays, et pour effacer du front de mes compatriotes la tache honteuse de l'ivrognerie qui a fait jusqu'à ce jour tant de ravages parmi nous. Et pour me servir des paroles de cet apôtre; c'est en pratiquant la tempérance et l'abstinence complète aux liqueurs enivrantes, que ce beau pays, le Canada, deviendra prospère; et c'est avec la tempérance et l'éducation que nous deviendrons forts et unis et capables de lutter en science et en industrie avec les nations civilisées. Quelle reconnaissance nous, Canadiens tempérants, ne devons nous pas avoir envers ce zélé compatriote, M. Chiniquy, qui a laissé une superbe encre, biens, fortune, parents, amis, pour parcourir toutes les paroisses de ce vaste diocèse, à l'effet d'établir parmi nous? la belle et sainte œuvre de la tempérance.

Cette reconnaissance sera celle-ci: M. Chiniquy, est l'apôtre de la tempérance parmi surtout la population canadienne; par conséquent il est son père, son ami le plus intime. Il a abandonné les revenus immenses que lui donnait la belle encre de Kamouraska, pour venir arracher ses compatriotes canadiens au vice infâme de l'ivrognerie; il est aujourd'hui sans revenus; oh bien! nous associés de la tempérance, payons un tribut annuel à ce père, cet ami; au moyen de quelques deniers fournis par chaque associé de la tempérance, nous formerons un somme assez considérable, que nous déposerons

rons entre les mains de cet apôtre rempli de zèle qui ne pourra pas manquer, j'en suis sûr, d'en faire un noble et saint usage. Nous savons bien que M. Chiniquy ne demande rien; mais nous devons savoir aussi qu'il est sans ressources, et qu'il n'y en a pas de plus obligés de le soutenir que nous, associés de la tempérance, à lui étant redevables de l'épargne de sommes considérables, que la plupart d'entre nous versons chaque année dans le comptoir d'avidés aubergistes. Avec la tempérance, nous serons généreux; généreux pour payer le petit tribut, généreux pour l'éducation. UN CANADIEN. St. M., 7 février 1849.

LA VILLE DE BALTIMORE.

(Extrait d'une lettre particulière au Rédacteur des M. R.) Baltimore, 5 janvier 1849.

Mon cher Monsieur, Au moment où j'allais sceller ma correspondance, je reçois votre journal contenant ma seconde communication et vos remarques éditoriales. Je vous suis bien obligé pour les réflexions que vous y faites sur mon compte; elles me paraissent bienveillantes, bien que contraires à mes opinions.... Vous me demandez des détails sur Baltimore, que j'habite depuis plusieurs jours; j'aurais en effet traité ce sujet-là plus longuement, si ma lettre n'était pas déjà si longue; j'aurais pu vous dire aussi comment on célèbre Noël et le jour de l'an dans cette ville. Je vous aurais dit que le tintamarre que l'on fait dans les rues pendant les nuits et une partie du jour de Noël, est étourdissant et très-désagréable pour un étranger d'humour paisible. Tous les jeunes gens, demi hommes, demi enfants, ne reposent pas pendant ces nuits; ils parcourent les rues en chantant, criant, déchargeant des pétards, des pistolets, des fusils même. Rappelez-vous le tapage que l'on fait au collège dans les moments de plus grande joie, et vous aurez une bien faible idée de ce qui se passe, dans les rues de Baltimore, pendant la nuit de Noël. Tout le peuple est dans la jubilation, et les enfants la manifestent d'une manière extravagante, et pour votre satisfaction, vous ajouterez à la république! Au jour de l'an, c'est tout le contraire; il ne se fait aucune manifestation; ici cette fête n'exige rien des parents et des amis, pas même une visite. Bien que j'aime la république et le peuple américain, n'allez pas croire que j'aie partagé cette indifférence. Oh non! j'aurais tout le Canada dans la tête ce jour-là; je vous souhailais toutes sortes de biens, et par dessus tout l'union! C'est peut-être trop vite; mais qu'importe, les souhaits et les prières ne font pas de mal. J'aurais voulu vous donner une idée du site de la ville de Baltimore qui est environnée de collines, de manière qu'elle semble placée dans un bas-fond, bien que le centre en soit sur un écueil de beau sable. L'apparence de la ville n'est pas extrêmement belle, ni ses édifices bien somptueux; presque tous sont en briques. Ce qu'il y a de plus remarquable est le monument dédié à Washington par les habitants du Maryland, énorme colonne de marbre surmontée de la statue du grand libérateur des Etats. Cette colonne est située, vers le nord de la cité, sur la partie la plus élevée. Plus au centre se trouve un autre monument, très-remarquable aussi, appelé *Battle monument*; il porte tous les noms des hommes qui se sont distingués dans la guerre de l'indépendance. *Green Mountain*, au nord de la cité, est un endroit d'une beauté peu ordinaire; c'est de ce côté que l'on dirige ses pas, lorsqu'on est fatigué de la ville, qu'on veut respirer le bon air de la campagne, et jouir d'un beau coup d'œil. A l'est du bassin de la Potapoco, et un monticule, de dessous lequel l'œil embrasse toute l'étendue de la cité, qui paraît être située au pied. C'est de là que l'on voit une activité qui plaît et qui annonce l'abondance. Ce bassin est toujours couvert d'une forêt de mats presque impénétrable, et il y en a continuellement qui se croisent dans l'entrée de ce bassin vers la Chesapeake, par où viennent tous les vaisseaux étrangers. La population de Baltimore est de plus de 150,000 âmes, me dit-on. Elle est industrielle et commerçante. Il y a plusieurs établissements manufacturiers que je n'ai pas eu le temps de visiter encore. L'éducation est très soignée et générale. Les écoles publiques sont tenues à peu près comme les nôtres, j'entends sur le même principe. La plus grande partie de la population du Maryland, comme vous le savez, est catholique. Dans Baltimore seulement, il y a neuf églises catholiques. La cathédrale est un édifice renommé par ici. Pour ma part, ce n'est pas l'édifice que j'ai admiré le plus, mais c'est la perfection du chant et de la musique religieuse. A mon avis, les concerts de Mad. Bishop ne font pas une impression aussi forte que le chant des dames de la cathédrale de Baltimore. J'ai entendu exécuter une messe de Mozart et une de Beethoven; c'est à ravir jusqu'au ciel. La musique me paraît généralement très-bien cultivée; dans ces lieux-ci. L'éducation, que l'on reçoit dans les séminaires et dans les couvents catholiques de cette ville, est reconnue supérieure à celle reçue dans les autres institutions. Il y a eu tout dernièrement un grand nombre de conversions à l'église catholique dans Baltimore.... Vous m'excuserez; je ne suis pas un observateur assez minutieux, pour donner des détails bien intéressants; et d'ailleurs le temps me manque aujourd'hui pour en dire d'avantage. Tout à vous, R. B.

NAISSANCE. En cette ville, le 7, la Dame de l'hon. S. DeBaaujou, a mis au monde un fils. MARIAGES. A Montréal, le 5, Jos. A. Tétrault, Eccl., de St. Pie, à Demoiselle Ellen McNamee de cette ville. A Chambly, le 1er du courant, William H. Bréhaud, Eccl., avocat et co-procureur de la cour de session, à Delte, Esther-Eliza, fille de feu G. M. Taylor, Eccl. DECES. A LaChenaie, le 5 du courant, Dame Elmire Christian dite St. Amour, épouse de M. Narcisse Mathieu, âgée de 17 ans et quelques mois.

mais, vers la fin de 1848, cédant à l'esprit de révolution qui semblait être dans l'atmosphère de cette année, ils résolurent de transformer l'oligarchie sous laquelle ils vivaient en une vraie république. Un conseil, composé de dix-huit membres élus par le vote du peuple tout entier, fut désormais chargé du gouvernement, et un député a été envoyé récemment à la législature d'Albany, pour demander la reconnaissance du nouveau pouvoir par l'Etat de New-York. Cette demande souleva une grave question au point de vue constitutionnel: doit-elle venir de l'Exécutif ou de la Législature? Aucun précédent ne vient aider à résoudre la difficulté. La république Chippeway-Iroquoise de New-York nous rappelle un peu la petite république d'Andorre, qui existe dans les Pyrénées, sous la protection de la France et de l'Espagne. PRESSE.—La commission chargée de préparer la loi organique sur la presse, a choisi pour son président M. Corbon, et pour son secrétaire M. Pascal Duprat. Chaque membre a été appelé à émettre ses idées qui s'étaient produites dans les bureaux. On assure que les opinions ont été échangées sur cette double question: 1° Abolition du cautionnement, 2° Substitution de la responsabilité personnelle des rédacteurs à la responsabilité fictive des gérants. UN NAVIRE.—On écrit d'Es-enach, 2 janvier, au Journal de Francfort; "On dit que Louis Bonaparte a offert à Mme la duchesse d'Orléans l'apanage qu'elle recevait en France, et que la duchesse a accepté, accordant la moitié de la somme qui lui revient de l'année dernière aux blessés et aux familles des tués de février." PROPOSITIONS.—Le comité des affaires étrangères est saisi d'une proposition de M. Francisque Bouvet relative à l'ouverture d'un congrès universel ayant pour but un désarmement proportionnel entre tous les Etats reconnus. Ce projet, pour lequel son auteur demande une discussion d'urgence, se base sur les entraves qu'apporte la guerre à la propagation de la prospérité publique, au libre exercice de la religion et de l'humanité.

ACCIDENT.—Il y a deux jours, un monsieur et une dame, dont la tournée et la mise annonçaient la richesse et la frivolité, prenaient chacun une tasse de lait dans un café de boulevard. Il prit fantaisie à un élégant, un peu trop imprégné de champagne, de venir, le cigare à la bouche, lancer des bouffées de tabac sous le nez de la dame. Sans dire un seul mot, et avec le plus grand sang-froid, le mari, qui dans ce moment tenait sa tasse de lait, en jeta le contenu presque tout entier à la figure du jeune homme, en disant: "Ah! pardon, monsieur, c'est votre cigare que je voulais éteindre, il aurait pu mettre le feu au fichu de sa femme." En disant ces paroles, le mari se lève, prend le bras de sa femme et s'éloigne au milieu des éclats de rire des assistants et de la stupéfaction du drôles qui, revenu de sa surprise, se met à essayer tranquillement sa cravate et son habit.

En cette ville, le 7, la Dame de l'hon. S. DeBaaujou, a mis au monde un fils. MARIAGES. A Montréal, le 5, Jos. A. Tétrault, Eccl., de St. Pie, à Demoiselle Ellen McNamee de cette ville. A Chambly, le 1er du courant, William H. Bréhaud, Eccl., avocat et co-procureur de la cour de session, à Delte, Esther-Eliza, fille de feu G. M. Taylor, Eccl. DECES. A LaChenaie, le 5 du courant, Dame Elmire Christian dite St. Amour, épouse de M. Narcisse Mathieu, âgée de 17 ans et quelques mois.

AUX MUNICIPALITES

Bas Canada. SOUS PRESSE A L'IMPRIMERIE DE LA MINERVE: Extrait des parties les plus essentielles de l'union A. L. des Chemins, intitulé:

Acte pour faire réparer et changer les grands chemins et ponts dans cette province, etc. QUOIQUE ces lois aient été rapportées, elles sont encore utiles et même nécessaires aux conseils municipaux, qui doivent connaître les dispositions de l'acte qui régit autrefois notre système de voirie. Cet ouvrage s'imprime actuellement par une municipalité de ce district qui en a demandé 300 copies. Si d'autres municipalités désirent s'en procurer, il est nécessaire d'écrire immédiatement, et de spécifier la quantité requise. Les prix est de £2 10s. la cent. S'adresser, sous le plus court délai possible, au bureau de la Minerve.—9 lev.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. VIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M. Le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 8 heures A. M., Longueuil, à 9 heures A. M., do à 2 heures P. M., do à 4 heures A. M., Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., croit à St. Hyacinthe à 9 heures A. M., quitteront St. Hyacinthe à 3 heures, et arriveront à Longueuil à 4 P. M.

Tarif des Passagers. 1ère Classe. 2de Classe. Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent jusqu'aux stations de Belœil ou St. Hilaire, 2 6 1 3 Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe, 2 6 1 3 De St. Hilaire ou Belœil au Terminus de la Compagnie à St. Hyacinthe, 5 0 De St. Hilaire ou Belœil au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, 2 6 De la station de St. Hyacinthe à celles de Belœil ou St. Hilaire, 2 6 De la station de St. Hyacinthe au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, d'une station à une autre, lorsqu'il n'y a pas plus de six milles, 1 3 0 7 1/2 Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLennan et Wright, propriétaires d'Omibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traversée de fleur, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en finissant par l'Hôtel Donegan, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous. N. B. — Les paquets, bien adressés, seront transportés à délégers par le même voie, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids. Pour le tarif du fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on s'adresse respectivement aux tableaux de la Compagnie, qui contiennent tous les détails, et sont déposés aux différentes stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs. Par Ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire.

FAITS DIVERS

VENEZUELA.—Des lettres de Caracas du 6 janvier nous apportent les nouvelles les plus graves du Venezuela. Le combat naval entre les forces de Paaz et de Monagas, dont le bruit avait couru, se trouve confirmé. La flotille insoumise a perdu deux navires dans cet engagement et a dû chercher le nouveau un refuge dans l'intérieur du lac. Quelques jours après, le château San Carlos et la ville même de Maracaibo sont retombés aux mains du gouvernement. Les insurgés ne sont plus par conséquent maître sur la côte. On prétend néanmoins qu'ils sont encore en état de soutenir la lutte. UNE REPUBLIQUE IMMENSE.—Un fait assez singulier se présente en ce moment dans l'Etat de New-York. Les Indiens Seneca et les d'Abis des 110 peuples, qui forment jadis la formidable confédération des Cinq Nations, occupent sur les bords de l'Alleghany, dans le comté de Catawaga, une belle réserve; c'est un territoire qui leur appartient, où ils sont soumis à leurs lois, où ils conservent leurs coutumes et leurs mœurs. Ils avaient été, jusque dans ces dernières années, gouvernés par des chefs pris dans chacune des deux races;